



Urgent recherche des conseils pour m'aider a me defendre

Par **francis88**, le **12/04/2018** à **15:02**

bonjours,rnj'ai assigné mon ancien propriétaire au tribunal pour injonction de faire et de payer,voila en aout 2017 je lui ai demander de me transmettre les justificatifs des charges provisionnels chose qu'il a refusé puis il a fait des menaces a ma femme devant témoins d'arrêter tout cela rnJ'ai demandé une conciliation amiable qu'il a refusé donc je l'ai assigné au tribunal moi je n'ai pas les moyens de payer un avocat et n'ai pas droit à l'aide juridique rnje lui demande la restitution des charges depuis mon entré environ 1000 euros + des dommages et intérêts pour préjudice moral suite au menaces rnsn avocat vient de m'envoyer un courrier me demandant de le détail des sommes réclamées et les pièces venant a l'appuis de ma demande rnje pense que je n'ai pas a lui fournir car tout a été mentionné dans le courrier au propriétaire et que depuis,après recherche je peux l'attaquer pour fausse déclaration aux impôts (logement déclaré en meublé or qu'il était nu et revente de l'électricité avec gros bénéfice)mais ça je veux le dire direct au juge rnque me conseillez vous

Par **nihilscio**, le **12/04/2018** à **15:11**

Bonjour,rnrnCe que vous demande l'avocat de votre adversaire sont les pièces qui seront produites devant le juge. Il faut les lui fournir faute de quoi vous risquez d'être débouté par faute d'avoir justifié votre demande.rnrnLa fausse déclaration aux impôts n'intéressera pas le juge d'instance qui n'est pas compétent en matière de fraude fiscale.

Par **francis88**, le **12/04/2018** à **15:22**

ok moi je n'ai que mes quittance loyer ou sont inscrit les charges tout est expliquer sur la lettre que je lui avait faite et il y a aussi l'entretien de chaudière électrique ou il ne peut pas forcer l'entretien car l'électrique ne fais pas partie des chaudières ou il y a un entretien obligatoire et si il y en avait un ça serait à moi de choisir qui le ferait donc je sais pas ce que je peux lui fournir en plus je reçoit le courrier ce jours et l'audience est prévue mardi prochain

Par **morobar**, le **12/04/2018** à **17:11**

Bonjour,
Le tribunal ce n'est pas un billet de loto ou un site de paris sportifs.
Vous réclamez 1000 euro, il faut justifier chaque centime réclamé, tant en montant qu'au fond (-pourquoi ?).
Il faudrait tout de même préciser pour vos lecteurs si votre bail est meublé ou vide.
Pour les charges ce n'est pas la même chose.
Qu'est devenu votre injonction de faire (de payer impossible, origine non contractuelle).

Par **francis88**, le **12/04/2018** à **21:40**

réponse a MOROBAR
voilà j'avais un bail meublé mais avec l'état des lieux on voit qu'il y a rien de meublé donc c'est un faux (vu avec l'ADIL) et les mille euros correspondent au remboursement des charges dont il ne veut pas me fournir les justificatifs donc j'ai calculé moi-même et que je peux prouver que celui-ci m'a volé durant 3 ans sur la revente d'électricité car avec lui j'ai payé plus de 33% en plus hors que je n'avais pas de chauffage eau qui d'après EDF représente 40% de la consommation et les abonnements sont en plus donc j'aurais dû payer plus chers étant individualisés donc à son avocat je peux lui renvoyer la lettre ou tout les montants sont mentionnés mais pour EDF je veux directement le dire au juge
pui-je le faire ??
J'espère que la justice fera son travail car vraiment il est mal honnête et que je suis pas le 1er locataire dans ce cas avec lui